

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2016

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : B. Lacoste

Absents excusés : M. Delval, D. Vidalie, V. Roux, D. Canou, V. Bédrune

Pouvoir de D. Canou à M. Reliat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 05 février 2016.

Indemnités des élus

Mme M. Reliat demande une réduction des indemnités du Maire et des adjoints, et la suppression des indemnités versées aux conseillers municipaux sans délégation formelle.

M. le Maire rappelle que l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus se situe, à Donzenac, bien en-dessous du maximum légal, et qu'une diminution de 25 % a déjà été décidée l'année dernière.

En début de mandat, le Maire et les adjoints ont décidé une baisse de leurs indemnités afin qu'une petite indemnité soit versée à chaque conseiller, de manière à reconnaître la contribution de chacun.

M. B. Lacoste et Mme S. Madrias soulignent le montant très modeste des indemnités versées par la commune, et s'étonnent de la démarche de Mme M. Reliat. M. le Maire fait part également de son étonnement, d'autant que Mme M. Reliat ne s'applique pas ces règles au Conseil Départemental, bien que le département se trouve dans la même situation financière que la commune.

M. F. Sicard rappelle que les indemnités des élus représentent 0,02 % du budget municipal.

Concluant le débat, M. le Maire rappelle, comme il a précisé en 2014, qu'un élu peut toujours reverser son indemnité au budget municipal ou au profit d'une association si tel est son souhait, et que ce geste a d'autant plus de valeur qu'il est réalisé dans l'anonymat.

Budgets primitifs 2016

M. F. Sicard, Conseiller Municipal délégué au budget, M. B. Lacoste, 1^{er} Adjoint, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, du camping, de la maison funéraire et du lotissement « Le Martel », ces quatre budgets ayant été soumis à l'analyse de la commission des finances réunie le 24 mars 2016.

Commune :

Le budget primitif communal pour l'exercice 2016 s'équilibre pour un montant global de 3 654 721,94 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 108 250 €, en baisse de 10,8 % par rapport au compte administratif 2015. L'effort de maîtrise porte sur tous les postes de dépense.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 537 054,26 €, en hausse de 1 % par rapport à l'année précédente grâce à l'excédent antérieur reporté. Sans cela, les recettes seraient en nette diminution en raison de la baisse des dotations de l'État (- 51 286 €).

La capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement atteint 428 804,26 €. Après déduction du remboursement du capital de la dette et des avances de TVA, le montant disponible pour l'investissement en 2016 s'élève à 295 040,26 €.

Les dépenses d'investissement (opérations nouvelles 2016) atteignent 689 392,31 €. En recettes, au disponible pour l'investissement s'ajoutent les subventions (286 620 €) et un prêt relais TVA (107 732,05 €).

Les principaux investissements prévus concernent :

- Les travaux de réseaux au village de la Rochette,
- L'aménagement d'une passerelle et la réfection du parcours de santé au Pont de l'Hôpital,
- Des travaux de voirie,
- Les études en vue de la réfection du clocher.

Malgré une nouvelle baisse significative des dotations de l'État, une gestion extrêmement rigoureuse du fonctionnement permettra de maintenir un effort important d'investissement, sans hausse des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt.

En réponse à plusieurs questions de M. T. Constanty, M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- La maîtrise du chapitre des charges de personnel provient de non-remplacements de départs à la retraite. La réduction des effectifs obligera les services techniques à se concentrer sur la propreté et l'entretien, tandis que certains travaux seront externalisés ;
- La réduction des dépenses en matière d'énergie provient principalement de la fermeture de la piscine ;

- Les associations continueront à bénéficier d'un soutien important, reposant sur la prise en charge de frais, même si les subventions directes stagneront ;
- La forte baisse des dotations de l'État et le faible nombre des constructions nouvelles laissent à la commune très peu de marge de manœuvre pour les deux années qui viennent.

En conclusion, M. le Maire souligne que la commune devra relever trois défis :

- maîtriser, en amont, les dépenses courantes ;
- optimiser les recettes ;
- préserver un juste équilibre entre la capacité contributive des Donzenacois et les services offerts aux habitants.

En effet, dans un contexte d'incertitudes complètes liées à la baisse des dotations de l'État, à la réforme territoriale, à la réforme fiscale, au vieillissement de la population, le risque majeur pour la commune est que ses dépenses - comme celles de toutes les communes de France - ne soient pas soutenables sans une augmentation régulière des impôts locaux. Il faut donc éviter, à tout prix, que la hausse des dépenses soit plus rapide que la croissance naturelle des ressources, sauf à choisir la fuite en avant dans la dette ou l'impôt.

La discipline dans la gestion et l'esprit de responsabilité devront donc inspirer en permanence l'action, afin d'assurer aux Donzenacois le meilleur usage des deniers publics qu'ils confient à la commune par le prélèvement de l'impôt sur le fruit de leur travail. Les contribuables ont droit à une complète transparence. Et il est important qu'ils connaissent mieux, en particulier, l'évolution du coût des mesures décidées par l'État et dont la commune n'est que le maître d'œuvre. En tout état de cause, malgré un contexte extrêmement difficile, l'investissement communal ne sera pas sacrifié. Il faut garder confiance dans la capacité de la commune à relever les défis qui lui sont lancés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme M. Reliat et M. D. Canou) vote le budget primitif communal pour l'année 2016.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

- 🚧 la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 73 000 €,
- 🚧 la section "investissement" s'équilibre à la somme de 26 607,62 €.

En réponse à une demande de Mme D. Momot, M. le Maire indique que la signalisation du camping sera améliorée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif du camping pour l'année 2016.

Maison Funéraire :

Le budget primitif « maison funéraire » de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

- 🚧 la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 18 189 €,
- 🚧 la section "investissement" s'équilibre à la somme de 11 157 €.

Mme M. Reliat fait observer que l'équilibre est atteint grâce à une subvention du budget principal. M. le Maire souligne, en réponse, que cette somme correspond à une augmentation du patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme M. Reliat et M. D. Canou) vote le budget primitif de la maison funéraire pour l'année 2016.

Lotissement Le Martel :

Le budget primitif « lotissement Le Martel » de l'exercice 2016 se décompose comme suit :

- 🚧 la section "fonctionnement" s'équilibre à la somme de 781 000 €,
- 🚧 la section "investissement" s'équilibre à la somme de 794 000 €.

En réponse aux questions de Mme M. Reliat, M. le Maire précise que la vente de terrain enregistrée en 2016 porte sur une fraction de parcelle acquise pour l'agrandissement d'un terrain déjà vendu. Par ailleurs, la commune acquiert progressivement une parcelle en vue de la construction de logements individuels pour personnes âgées, par le versement d'avances remboursables du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif du lotissement Le Martel pour l'année 2016.

Tarifs de location de la salle des Aînés et de la salle de Travassac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants de location de la salle des Aînés et de la salle de Travassac aux personnes extérieures à la commune :

- période de mai à septembre : 200 €/jour
- période d'octobre à avril : 250 €/jour.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision générale :

M. le Maire informe l'assemblée que le bureau d'études chargé de la révision générale du PLU a été placé en liquidation judiciaire. Un autre bureau d'études devra vraisemblablement être choisi pour terminer les travaux.

Révision allégée n° 5 « Escudier II » :

M. le Maire rappelle la délibération n°0007-12/2015 prescrivant la révision allégée n°5 du PLU en vue de l'extension de la zone d'activités de l'Escudier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des études environnementale et en vue de l'application de l'article L111-10 du code de l'urbanisme, de manière à permettre aux entreprises de s'installer à proximité de l'autoroute.

Restauration du clocher de l'église Saint-Martin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une consultation des maîtres d'œuvre pour la phase travaux. L'étude préliminaire est évaluée à 70 000 €, la dépense devant être subventionnée à hauteur de 50 % par l'État (DRAC), et 10 % par le Conseil Départemental.

Le budget total des travaux est évalué à 1,34 million d'euros, dont 30 % environ sera supporté par la commune. Les travaux seront étalés sur trois ans.

Personnel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur à temps complet ;
- Création d'un poste de technicien principal de 2^e classe à temps complet et suppression d'un poste de technicien à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet.

ALSH : saisonniers vacances de printemps

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances de printemps.

Marché de restauration scolaire + ALSH

Le marché actuel de restauration scolaire et ALSH arrivant à échéance le 30 juin 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour un marché sur quatre ans (1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2020), afin de le faire coïncider avec la durée restante de la mandature.

Dénomination du parking de Travassac

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner le nom de Jean-François Bugeat au nouveau parking de Travassac.

Demande d'aliénation d'un chemin rural sis place du Four

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement d'une enquête publique en vue de l'aliénation éventuelle du chemin rural sis place du Four, situé entre les parcelles cadastrées section AS n°112 et n°121, suite à la demande de Mmes M. Bertrand et N. Gendre.

Questions diverses

Stationnement illégal à Mazières

M. le Maire fait part au Conseil du courrier de Mme I. Dufour concernant le stationnement illégal au village de Mazières. Il indique qu'il rappellera les personnes concernées à leurs engagements. Un arrêté municipal n'est pas nécessaire, le stationnement étant déjà interdit sur la voie en cause.

Conférences

M. le Maire informe que deux conférences animées par un juriste seront organisées prochainement, l'une sur les droits et devoirs des agents, l'autre sur les responsabilités des dirigeants associatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Donzenac, le 08 avril 2016

Le Secrétaire de séance
B. Lacoste

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,